LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. II — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 21 MARS 1907 — No. 24

S. F. MAYER
Ayez l'œil sur les bons marché, offerts dans tous nos rayons. Voilà le temps de vous procurer des vêtements d'hiver à des prix ridiculements bas.
S. F. MAYER

A Travers le Monde

Désastres dans la Marine Française

Une explosion due sans doute, à la combustion spontanée de la charge d'un obus, a mis le feu à la soute à poudre du cuirassé d'escadre " Iéna " commandé par le contre amiral Mancera.

La soute se trouvait abondamment remplie d'obus et de torpilles qui explosèrent brisant complètement l'arrière du navire.

Le feu se déclara à bord et pendant plus d'une heure une partie de la ville de Toulon, et les arsenaux maritimes, furent bombardés pas les débris de fer et d'acier que les explosions violentes et repetés des obus et torpilles en pleine charge projetaient au loin.

Le navire était en calle sèche au moment où se produisit l'accident, il fallut pour éteindre le feu, que la cuirassé " Patrie " démolisse les écluses à coup de canons

L' " Iéna " qui était l'une des plus belles et des plus puissantes unités de combat de la flotte de la Méditerranée est complètement perdu.

L'équipage comprenant le contre amiral Mancera, 24 officiers et 630 hommes était tout entier à bord au moment de l'explosion.

Le chiffres des morts est de 103 hommes. Le contre-amiral est blessé très grièvement.

Les témoignages de sympathie arrivent de toute part, le Czar de Russie, l'Empereur de l'Allemagne, les rois d'Angleterre de Belgique, d'Espagne et d'Italie, le Président Roosevelt ont envoyé des messages au Président Fallières.

Sa Sainteté Pie X a ordonné la célébration d'une messe de requiem dans l'église française de St-Louis et a envoyé un télégramme de condoléance à l'évêque de Toulon.

Un voile de tristesse s'est abattu sur la France entière. Toutes les réjouissances sont suspendues. Le maire de Toulon a ordonné un deuil général de huit jours.

Le Président Fallières, le premier ministre Clémenceau, le ministre de la Marine Thomson et un grand nombre de notabilités assistaient à l'enterrement des victimes.

Les cercueils recouverts du drapeau tricolore étaient placés sur des affuts de canon et les honneurs militaires ont été rendus aux restes de ces marins valeureux.

Le Président Fallières a prononcé un discours ému dans lequel il a rappelé ces paroles de Lincoln :

" Comme Lincoln, nous demandons aux morts glorieux que nous saluons, le chagrin dans le cœur et des larmes dans les yeux, de nous raffermir dans la religion du courage et dans l'amour du devoir."

La ville de Toulon était pavoisée de noir et une foule immense, impossible à évaluer se pressait, gémissante à la suite du funèbre convoi, remémorant dans tous les cœurs ces splendides vers dans lesquels Victor Hugo mit toute sa grand'âme

Tous ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie
Entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau
Toute gloire, auprès d'eux, passe et tombe éphémère
Et comme le ferait une mère,
La voix d'un Peuple entier les berce en leur tombeau

Dans un exercice de torpilleurs le garde-côte " Fulminant " a été frappé et sérieusement endommagé à la ligne de flottaison par une torpille.

Le trou béant a été aveuglé à l'aide de bourrelets et le navire fût remorqué dans le port sur le point de couler bas. Il n'y a pas de victimes.

Les Forces Anglaises

L'incident Beresford, survenu ces jours derniers à propos de la réorganisation de la flotte anglaise de la Manche, vient de montrer une fois de plus que le problème militaire en Angleterre est demeuré aujourd'hui tout aussi aigu que dans les derniers mois du ministère Balfour. Aujourd'hui comme alors, la défense de la métropole et des colonies est l'objet de la sollicitude inquiète de l'opinion publique et des commentaires passionnés de la presse.

Cet état d'esprit remonte au jour où fut entreprise dans toute la Grande-Bretagne une vigoureuse campagne en faveur du service militaire obligatoire; les polémiques qui surgirent à cette époque eurent pour résultat d'inquiéter le public, de mettre en lumière les points faibles de l'organisation militaire anglaise et c'est à cette première impulsion qu'il faut, en définitive, attribuer la nervosité et les craintes exagérées des Anglais dans la question du tunnel sous la Manche.

Néamoins, quand le ministère Bannerman prit le pouvoir, il ne cacha pas son intention de diminuer, dans la mesure du possible, les charges militaires qui pesaient sur la Grande-Bretagne. Quelques corps inutiles furent licenciés; quelques constructions navales furent ajournées ; mais le gouvernement actuel n'a pas renié pour cela les principes suivis par ses prédécesseurs ; il a tenu à conserver, comme l'a démontré l'exposé du dernier budget anglais, l'avance considérable de l'Angleterre au point de vue naval sur toutes les autres nations, et il a fait en ce sens tous les efforts que le peuple anglais attendait de lui.

Aujourd'hui comme hier, la flotte représente la plus formidable armée navale qu'il soit possible de réunir ; 150 vaisseaux de premiére ligne, sans compter les bâtiments de l'Inde ; 320 vaisseaux de deuxième ligne ; 116 torpilleurs de première classe ; 70 de deuxième classe ; 10 sous-marins et un certain nombre de garde-côtes et de bâtiments spéciaux.

Quant aux points d'appui de cette flotte immense, ils ont été tout recemment encore réorganisés et fortifiés ; des travaux considérables ont complété le système de défense de Gibraltar et de Malte, les deux clefs de la Méditerranée.

Hier encore, le problème militaire est venu sous une autre forme devant le Parlement : un large débat s'est ouvert sur la question de la participation des colonies aux charges militaires de la métropole ; on fait remarquer que sur les 1,349 millions de dollars que coûte annuellement à l'Angleterre l'entretien de ses forces militaires, les colonies n'apportent que 45 millions environ, consacrés à l'entretien des milices locales. M. Balfour et M. William Churchill, réconciliés sur ce terrain, ont soutenu tous deux l'état actuel des choses.

" Nous perdrions, a dit M. Balfour, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Cap de Bonne-Espérance, que nos dépenses navales ne diminueraient pas d'un farthing ; ainsi, que nos colonies en prennent ou non leur part, nous devons en soutenir le fardeau. Si les colonies nous doivent beaucoup de puissance et de sécurité, elles encourent, du fait qu'elles nous sont unies, des dangers qui, laissées à elles-mêmes, ne les menaceraient pas.

" Les Parlements coloniaux ne peuvent voter des crédits militaires mis à la disposition des ministres qui ne relèvent pas de leur contrôle. Le plus simple est donc que les diverses colonies entretiennent à leur compte des troupes et des escadres, que, suivant la teneur d'un traité à intervenir, elles nous céderaient au jour du danger. Il ne faut, du reste, rien imposer à l'Empire, mais attendre tout de sa bonne volonté et de son enthousiasme.

" Des règles plus rigides ne pourront être édictées que lorsque des liens plus systématiques réuniront le Royaume-Uni à ses possessions d'outremer, et ce jour n'est pas encore venu."

En définitive, le problème militaire qui agite l'Angleterre demeure entier ; il est certain cependant qu'une réorganisation complète sera tentée et on annonce déjà qu'une conférence des ministres sera tout entière consacrée à la solution de toutes les questions qui touchent directement ou indirectement à la défense de l'Empire.

Pour les Cultivateurs

Cette page est mise à la disposition des Cultivateurs jusqu'à complète publication de la loi des terres.

MON CHER AMI.

Vous vous êtes moqué de moi parce que j'ai un " beau jardin." Vous m'avez qualifié de " mangeur d'asperges, " d' " affamé d'oseille," d' " avaleur de citrouilles " et vous m'avez gratifié d'un salmis d'autres épithètes aussi saugrenues que potagères. D'aucuns pourrait penser que votre moquerie est de mauvais goût, mais je lui trouve fort bon goût. Elle me remet en mémoire (la mémoire de l'estomac naturellement) certain plats d'asperges, dégusté, au printemps dernier, retour au d'une rude après-midi de semailles, certain plât d'oseille... en avez-vous jamais mangé, vous, de l'oseille ?... et certain " flon " de courge, qui me parfument encore le palais de leur gastronomique souvenir.

N'avais-je pas raison de dire que vos moqueries sont pleines de goût. ?

Je ne vous en veux donc pas le moins du monde. Au fond, avouez-le, c'est le démon de la jalousie qui vous a poussé. Je me montrerai, pour cette fois, bon prince " Soyons amis, Cinna...", comme disait le regretté Corneille. Et pour vous prouver la la sincérité de mon pardon, je condescends à vous expliquer pourquoi j'ai fait un " beau jardin."

Ici je me sens un peu de confusion et ce n'est qu'à vous, mon cher ami, que j'ose faire la confession qui va suivre. Tenez-la bien secrète.

Beaucoup de colons de ma connaissance ont une héroïque vertu qu'il me faut bien avouer n'avoir jamais pu cultiver. Manger, en effet, et quand on pourrait faire autrement, 365 fois par an, sans sourciller, des grillades de lard avec des " patates " cuites dans leur simple jus, voilà qui demande, ce me semble, plus que de la modération. Cela nécessite une austérité rare et si jamais saint s'était, pendant des années, soumis à pareil régime, son panégyriste n'eut pas manqué de signaler, comme un fait sans analogue dans le cours des siècles, ce profond dédain pour la nourriture. Ce panégyriste, évidemment, ne connaîtrait pas certains colons du Nord-Ouest, car pour moi j'en sais qui sont capables de rendre jaloux plus d'un saint réputé pour son abstinence. Je les admire en conséquence et professe pour leur vertu la plus déférente vénération. Mais là se bornent, hélas ! mes bons sentiments et je me sens incapable d'imiter un aussi noble exemple.

Il m'a donc fallu trouver au moins des excuses à mon attrait pour une nourriture plus variée et quelque motif plausible de faire un jardin où il ne pousserait pas seulement des pommes de terre.

Tout d'abord je me suis tenu le petit raisonnement suivant : s'il existe, en ce bas-monde, en dehors du lard et des patates, une si grande variété d'aliments, c'est probablement pour qu'on en use ; Dieu a dit à Adam : Voici, je vous ai donné toute herbe portant semence qui est à la surface de la terre, et tout arbre qui a en soi du fruit d'arbre portant semence.

Si vous avez lu avec attention, vous avez pu remarquer, mon cher ami, qu'il n'est pas question spécialement du lard ni des patates. Il m'a donc semblé que je pouvais, mon ami, suivre les recommandations du Seigneur et me nourrir des produits de la terre. Mais mon homestead n'est pas le Paradis Terrestre et je n'y trouvai même pas, à l'état de produit naturel, la fameuse pomme défendue. Bien plus, après de soigneuses recherches, je fus obligé de conclure qu'il n'y poussait pas même de lard ni de patates.

J'avais donc quelques raison de vouloir faire un jardin où je verrais, à défaut de la luxuriante flore et des fruits merveilleux de l'Eden quelques légumes nourrissants et quelques fruits très ordinaires.

Vous allez me traiter de " végétarien. " Détrompez-vous. D'abord le " végétarisme " n'est pas le " végétalisme." Ensuite, de ce que j'aime les légumes il ne faut pas conclure que je dédaigne les viandes. La grillade de lard elle-même a pour moi toute sortes d'attraits dès qu'elle ne m'impose plus sa fréquentation quotidienne.

En réalité je suis persuadé, mon cher ami, que la *variété de la nourriture est un des facteurs les plus importants,* je ne dis pas seulement *de notre santé,* mais *de notre force musculaire.* C'est ce que devrait considérer tous ceux qui dédaignent l'horticulture. Combien peu, par exemple, savent que les fèves, à égalité de volume, sont plus nourrissantes que la viande de bœuf ; que les épinards sont extrêmement rafraîchissants ; que l'oseille renferme et donne *gratis,* l'oxalate de chaux que les pharmacien vendent à des prix coûteux ; que la tomate et l'asperge possèdent, elles aussi, les mêmes propriétés médicales que l'oseille. Je pourrais encore vous dire que la carotte et la betterave étant riches en sucre, sont excellentes pour les personnes maigres et qui désirent engraisser ; que la chicorée, dont on fait en France de délicieuses salades, est un bon dépuratif et remet d'aplomb en peu de temps un estomac dérangé. L'ail est un vermifuge, même pour les animaux. La laitue renferme des sucs somnifères qui entrent dans la composition de bien des sirops calmants pour bébés.

Je m'arrête. Il y a là, devant moi, quatre ou cinq catalogues de grainiers : A. E. McKenzie, de Brandon, Man. ; Fleming, de Brandon aussi ; Rennie, de Winnipeg et Steel Briggs and Co. également de Winnipeg. Je n'ai que l'embarras du choix.

A Dieu, mon cher ami, continuez à mastiquer vos grillades de lard avec vos patates cuites dans l'eau et que la digestion vous soit légère ! Pour moi je m'en vais préparer ma commande de graines afin d'avoir, cette année, un jardin très complet, un vrai jardin de jardinier.

Bien à vous,

GEORGES BUGNET.

LES

Trois Hommes Rouges

A ELISA

No. 6

Plus tard et après la révolte de Luther, ce fut le nom particulier des Rosenkreutz, restés fidèles à la foi catholiques.

=Y a-t-il ici des frères de la Rose et de la Croix demanda Otto.

–Oui, maître, répondirent plusieurs voix.

D'autres ajoutèrent :

– Montrez le glaive !

Otto entr'ouvrit les plis rouges de son manteau. Sur son justaucorps de velour noir, une épée flamboyante et une quintefeuille étaient brodés en fils d'argent.

L'association mystérieuse était encore, malgré des discussions intérieures, un arbre immense, dont la cime invisible dominait les trônes, et dont les racines se perdaient dans les plus bas niveaux de la foule. Il y avait des affiliés partout : dans le conseil des princes, dans les cours de parlement, sous la tente des capitaines, dans les chaumières des villageois, dans les cavernes des bandits.

Elle commit beaucoup d'excès ; elle elle accomplit quelques actes de réparation. La fameuse loi du Lynch qui existe encore en Amérique en est comme un sauvage reflet. Il fallait lui obéir sous peine de mort ; car l'absolutiset l'arbitraire furent de tous temps la double loi des sociétés secrètes dont le programme menteur fait sonner si haut les noms de la justice et de la liberté.

Dix épées se rangèrent autour d Otto : c'étaient les meilleures : celles qui défendaient encore une loi et une foi.

Et quand Otto déplia un parchemin, revêtu du sceau du saint Vehmé, portant la Rose et la Croix, tout le monde se découvrit même les assassins.

–Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, lut-il à haute voix, le franc tribunal de la forêt de Thuringe a déclaré le margrave Albert Schwart, le baron Reynier de Berg, Hans Arnim, dit le chevalier Noir, Moïse Geld, Zacharie Mesmer et le docteur Mira, coupables d'avoir mis à mort par trahison le dernier comte de Berthor, et, pour ce, les condamne tous les six à périr par la corde et le poignard.

—Je suis libre justicier tout comme toi ! s'écria le chevalier Noir, et de plus que toi, j'appartiens à l'église réformée qui te condamne, viens donc exécuter l'arrêt de ton faux tribunal, je te défie. Nous sommes encore trois pour un contre toi. Amis ! Sus à l'imposteur ! Celui qui le couchera par terre aura son pesant d'or !

Vingt glaives brillèrent autour de la poitrine de Franz ; mais son épée décrivit un cercle d'étincelles, tandis qu'il criait, ivre des joies de la première bataille :

—Qu'importe !

Ce fut lui qui terrassa le chevalier Noir.

Le combat ne dura pas longtemps Otto, Frédéric et Goëtz valaient chacun dix hommes. Au bout de quelques minutes, la dalle qui masquait le centre des sépultures retombait sur les cadavres des six assassins, et Franz, proclamé comte Berthor, s'asseyait sur le trône de son père.

VIII

L'ÉCHAFAUD

Il y avait maintenant quatre jours qu'Otto, Frédéric et Goëtz, fidèles à la parole donnée, s'étaient remis entre les mains de maître Blasius, geôlier de la prison de Francfort. Maître Blasius, émerveillé, portait aux nues la loyauté des trois frères ; mais il avait fait placer des barreaux neufs à leurs croisées et redoublait de surveillance. Il répondait d'eux sur sa tête, et tenait à sa tête singulièrement, quoiqu'elle eût désormais plus de rides que de cheveux.

Les parties de piquet avaient repris, mais l'honnête Blasius ne jouait plus que d'un œil et surveillait, tout en marquant ses points.

Le soir du cinquième jour, ce qui en faisait huit depuis l'évasion des trois cadets de Berthor, maître Blasius dit à Otto après la partie de piquet achevée :

—Comte, je n'ai pas voulu vous parler de cela en arrivant, parce que vous auriez eu des distractions au jeu ; mais nous avons fait notre dernier cent de piquet. L'échafaud est commandé pour demain matin.

—A la volonté de Dieu, mon vieil ami, répondit Otto. Je suis prêt.

Et ils se séparèrent.

Maître Blasius, admirant de tout son cœur cette tranquillité, passa néanmoins la nuit à faire des ronds. Chaque fois qu'il mettait l'œil à la serrure de l'un des trois frères, il entendait ronfler.

–Voilà des coupables qui dorment bien, pensa-t-il, et je souhaite un semblable sommeil à tous les innocents de la ville libre de Francfort.

On fut obligé de les éveiller pour les préparatifs de l'exécution. Ils n'avaient seulement pas entendu le bruit des maillets, pendant qu'on dressait l'échafaud. Tous les trois, cependant, prirent le temps de faire leur prière.

L'échafaud était dressé en face du Rœmer, et la foule se pressait si compacte autour de ce lugubre théâtre, qu'une aiguille ne fût pas tombée à terre La garde marchande était rangée, en armes, autour de l'appareil du supplice, et le corps des musiciens de l'échevinage jouait un menuet en attendant le lever du rideau.

Le rideau se leva. Les trois frères enveloppés dans leurs manteaux rouges, parurent sur l'estrade où l'exécuteur les attendait avec sa hache emmanchée de long : un beau bourreau et une belle hache !

A l'aspect des trois frères la foule s'agita comme une mer, et il y eut un long murmure d'admiration. On les trouvaient si nobles et si vaillants ! Il y avait tant d'intrépidité dans leurs sourires !

Mais, je l'ai dit, ce grand vieux arbre allemand, la Société Secréte, quel que soit le nom qu'on lui donne, tronc immense dont les racines descendaient si bas, avait des branches hautes qui passaient par-dessus la tête couronnée de l'empereur d'Allemagne. Au moment où les trois frères montaient sur la plate-forme, un bruit de fanfare se fit entendre à l'autre bout de la place, où un corps de chevalier pénétrait avec fracas.

A la tête des chevaliers marchait un beau jeune homme, dont le casque portait le cimier des comtes et dont l'écu resplendissant jetait au destin cette question ou ce défi : " Qu'importe ? "

Celui-là était le comte Franz Berthor, et bien osé qui l'eût appelé alors le fils du diable ! Il tenait à la main la grâce de ses oncles, signée par Sa Majesté l'Empereur.

Les amateurs de têtes coupées furent désappointés. Qu'importe ? dirai-je aussi. Une autre fois mieux. Dans la ville libre, l'échafaud ne manquait pas d'ouvrage.

Les trompettes se turent. Un chanceleur qui accompagnait Franz lut à haute voix la volonté de l'empereur, et Franz profita dit-on, de la bonne occasion pour inviter tous ceux qui étaient présents à ses noces. Cela remit en gaité la foule. Elle porta en triomphe les trois Hommes Rouges, y compris leurs têtes, qu'elle avait espéré voir dans les paniers.

Elle n'est pas méchante, au fond, la foule, ni bonne non plus. Elle est la foule. Ne la détestez pas ; méfiez-vous d'elle.

Te souviens-tu, Lily, des noces du vieux comte Berthor avec la blonde Margarèthe ? Celles de Franz furent dix fois plus magnifiques encore. Sa fiancée n'était pas de race noble ; mais il y avait de la richesse et de la noblesse pour deux, et Lisela fut la plus belle comtesse qu'on vit jamais entre le Rhin et l'Elbe.

A ceux qui lui reprochèrent de s'être mésallié en épousant la fille de sa bienfaitrice, l'ancien fils du diable montra sa devise : " Qu'importe ? Et les mécontents furent bien obligés de se contenter de cela.

Ton père est un homme très savant qui lit beaucoup de journaux ; peut-être trouverait-il dans son sac quelqu'autre histoire où une société secrète fut bonne à quelque chose : moi, je n'ai jamais ouï parler de celle ci. Bonsoir chérie.

FIN.

UN MYSTERE DE PARADIS

A PAUL

I

LE CHARMEUR D'OISEAUX

Mon filleul, tu ne vas plus aux Tuileries, tant mieux pour toi. Il est préférable d'avoir un grand jardin à soi pour jouer derrière une bonne grille bien fermée, avec les camarades du voisinage. Aux tuilleries, il arrive *des* choses.... mais tu vas voir !

Suite à la page 7

COIN FEMININ

Françoise, la femme de lettres bien connue vient d'être douloureusement atteinte dans ses affections par la mort de sa sœur ainée Melle Mary Barry. A toutes les sympathies, qui sont allées, très vives vers elle en cette triste occasion, nous la prions de joindre celles des Canadiennes françaises de l'Ouest, qu'elle sut conquérir par son élévation de pensée et sa grande bonté, lors de son voyage à travers notre pays.

Ainsi que plusieurs membres de cette famille d'élite, Melle Mary Barry s'adonnait à la littérature.

Il est malheureusement regrettable pour les lettres canadiennes que son précaire état de santé lui ait interdit tout travail régulier.

FRAGMENT

Ne te disais-tu pas guéri de ta folie ?
N'es-tu pas jeune, heureux, partout le bienvenu ?
Et ces plaisirs légers qui font aimer la vie,
Si tu n'avais pleuré quel cas en ferais-tu
Lorsqu'au déclin du jour, assis sur la bruyère,
Avec un vieil ami tu bois en liberté,
Dis-moi, d'aussi bon cœur lèverais-tu ton verre
Si tu n'avais senti le prix de la gaité ?
Comprendrais-tu des cieux l'ineffable harmonie,
Le silence des nuits le murmure des flots,
Si quelque part là-bas la fièvre et l'insomnie
Ne t'avaient fait songer à l'éternel repos ?
De quoi te plains-tu donc ? L'immortelle espérance
S'est retrempée en toi sous la main du malheur.
Pourquoi veux-tu haïr ta jeune inexpérience
Et détester un mal qui t'a rendu meilleur ?

A. de MUSSET.

Chronique de la Mode

Mais oui ! le soleil brillera ! les bourgeons souvriront ! je vous assure que le printemps viendra ; depuis des siècles il n'a jamais manqué une année de faire voir son nez rose,ses yeux bleus,ses froufroutantes parures vertes ! Vous savez, c'est peut-être cette neige blanche qui lui fait peur un joli printemps ! C'est frileux un printemps ! Et puis, quand il voit cette belle nappe blanche qu'il lui faudra transformer en un marécage vaseux, hideux ; pour peu qu'on ait l'âme délicate on comprend ses hésitations !

Et cependant Pâques arrivera, les cloches, en grand mystère, doivent préparer leur toilette pour le voyage vers la Ville Eternelle ; déjà, j'en suis sûre, elle songent aux alleluias glorieux du retour et parce que les beaux jours viendront, j'ai feuilleté à votre intention des journaux de modes afin que le soleil ne vous trouve pas enfouie encore dans vos fourrures ce qui serait lui faire injure.

Parlons du choix important de la couleur de l'étoffe.

Une des choses essentielles en ce choix, dit une des expertes en cette grave matière, consiste à se rendre compte de la valeur de la nuance et de l'effet qu'elle produira selon que la robe sera portée de jour ou de soir. Certaines couleurs perdant aux lumières beaucoup de leur charme.

Les unes deviennent fausses, d'autres pâlissent, d'autres foncent, et le résultat est souvent bien différent de celui qu'on espérait.

Pour le soir, certaines couleurs sont en vogue ; on choisit parmi les nuances claires, celles dont les effets sont les plus doux. Le citron, le soufre, le vert d'eau, le rose dragée, le ciel sont excessivement jolis. Le gris, même dans ses plus délicates nuances est un peu dédaigné le soir. Il fait terne, fade et la richesse des ornements ne parvient pas à l'égayer. Au contraire il s'harmonise à merveille en une gamme élégante pour les robes de jour ; gris sombre pour le tout-aller ; gris fin et léger pour la toilette habillée.

Maintenant, arrivons aux conseils supra-pratiques, qu'apprécieront les femmes économes et soucieuses néanmoins bien mises.

Le mélange des couleurs donne de très heureux arrangement et facilite les transformations. Nous arrivons précisément à une période de transition, ou les transformations deviennent nécessaires.

A cette époque, les toilettes deviennent un peu fatiguées ; par bonheur, le goût inné des femmes leur inspire mille ressources. Le goût et un si l'éclectisme de la mode qui permet tout ce qui est joli et seyant.

La partie principale à rejeunir, c'est toujours la jupe. Ensuite on harmonise la garniture du corsage de manière à obtenir un joli effet d'ensemble. Un premier changement, radical celui-là, consiste à couper net le bord usagé, ce qui transforme une jupe longue en jupe trotteuse. Mais remarquez bien ce détail par lequel seulement la combinaison reste élégante ; ce raccourcissement n'est pas possible avec les étoffes légères, seulement avec les draps un peu épais, les lainages de tenue. Une robe en étoffe soyeuse et flou est consacrée, par le choix du tissu, robe de cérémonie et ne peut devenir robe trotteuse. Ce serait une anomalie inélégante. On doit imaginer autre chose.

Mais votre costume supporte la diminution de longueur. Ornez-en le bas de biais piqués, diversement disposés. Si vous n'avez pas de tissu pareil, choisissez bien celui qui doit servir de garniture. Si vous devez rafraichir complètement la jupe une haute bande en biais, à bord droit creusé en dent, fera très bon effet. Drap uni sur lainage unis Pas de velours, à cette époque de l'année, à moins que ce soit pour de petites garnitures.

Le drap havane, en bandes en biais, en pattes, en anneaux fait très bien sur une jupe suède. Sur une jupe marron, un quadrillé marron et blanc est tout-à-fait joli. Drap vert amande sur un mélange de vert et blanc. De grands carreaux de tons brouillés font bien sur tous les fonds. Les Ecossais de nuances vives ne s'harmonisent qu'avec les fonds sombres : marron, vert, gris.

La jupe se garnit suivant les besoins, d'après ce qu'il faut dissimuler. Le goût est ensuite ce que comporte la garniture du corsage : pattes, poignets, col, revers.

Pour clore cette chronique, quelques mots sur les blouses, qui décidément ne veulent pas mourir.

Les corsages ont une tendance à être garnis en largeur ; la ceinture est haute et a un léger mouvement remontant ; l'épaule se fait tombante, et généralement la jonction avec la manche est dissimulée par une dentelle en draperie.

La dentelle continue à être la reine de ce joli royaume qui est le corsage. Dentelle en volants, en draperies, en boléros ; dentelle vraie ou fausse, la Mode s'en pare.

MAGALI.

Le Chêne du Hanovre

Une jolie coutume qui va disparaître.

Dans le pays du Hanovre, à Stadtilm, existait un chêne symbolique, vieux comme les ans, et toujours jeune, le chêne des fiançailles, où les amoureux venaient se jurer un amour éternel. Il abrita bien des idylles, il reçut de tendres confidences, il écouta des mots d'amour et, comme les arbres ont des âmes, sa grande âme dut palpiter souvent, il inclinait ses rameaux en une bénédiction auguste ; une tradition voulait que les mariages ébauchés sous le grand chêne fussent plus heureux que les autres.

Il arrivait même qu'il servit souvent d'agence matrimoniale. Lorsqu'une jeune fille rêvait à l'oiseau bleu elle clouait une note anonyme à l'écorce de l'arbre et donnait rendez-vous, sous le chêne, à l'âme sœur.

Et maintenant le grand chêne est tombé sous la hâche du bucheron.

Que deviendront les pauvres jeunes filles dans le pays du Hanovre ?

Le Courrier de l'Ouest

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.
PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE
Toute demande pour changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressés :
LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 21 Mars 1907

A nos Lecteurs

Enfin ! après cinq long mois d'attente nos presses sont arrivées.

Notre atelier est maintenant muni d'un matériel absolument moderne et perfectionné.
Ils peuventrivaliser avec ceux de nos confrèresanglais,établis depuis de bien longues années. Nous avons atteint ce splendide résultat après dix-huit mois de lutte,grâce aux sacrifices de nos dévoués directeurs et surtout au concours zélé de l'élément canadien de langue française du Nord-Ouest.

C'est pour nous un bien doux devoir à remplir, que de féliciter et remercier chaleureusement nos lecteurs.

Nous les félicitons parce que LE COURRIER DE L'OUEST est leur œuvre autant que la nôtre. Si malgré des difficultés sans nombre, naissant à chaque pas, nous avons pu prospérer d'aussi brillante manière c'est nos lecteurs qui doivent surtout être remercié.

Nous ne sommes pas insensibles aux encouragements multiples que nous recevons de toute part et nous faisons tout notre possible pour que notre journal soit vraiment le digne représentant des Canadiens de l'Ouest. Grâce à nos efforts constants : LE COURRIER DE L'OUEST a acquis une certaine notoriété dans l'Est, aux Etats-Unis et même en France où nous comptons environ 150 abonnés.

Sans doute il nous reste beaucoup à faire encore, mais lorsque, jetant un coup d'œil en arrière nous mesurons le chemin parcouru, nous y puisons le principe d'une force invincible.

Avec l'appui de tous, nous améliorons sans cesse notre journal qui est et restera une preuve palpable de la vitalité des groupes Canadiens de langue française dans l'Ouest.

L'incendie de notre confrère " l'Edmonton Bulletin " journal liberal de langue anglaise retarde encore la publication du numéro spécial depuis si longtemps promis.

Nous avons en effet, par solidarité offert d'imprimer le " Bulletin " sur nos presses, qui de ce fait marchent jour et nuit.

Notre numéro spécial absolument prêt sera tiré à la première accalmie.

Un surplus est-il necessaire ou ne l'est-il pas ?

Le député conservateur Cornelius Hiebert,de Rosebud a soutenu une étrange doctrine lorsde la discussion sur les estimées à la législature. Il a déclaré virtuellement qu'il n'y avait que faire d'un surplus, tout l'argent d'après lui devrait être dépensé.

L'histoire des gouvernements conservateurs s'accorde avec les opinions de M. Hiébert. Ces gouvernements pouvaient rarement avoir un surplus, mais ils n'ont jamais pu convaincre le peuple que l'argent était dépensé dans les meilleurs intérêts du public.

D'un autre côté le gouvernement d'Alberta est un gouvernement d'affaires. Tous les membres de ce gouvernement sont des hommes d'affaires. Ils n'aiment pas à dépenser chaque cent qu'ils font mais suivent les vrais principes des affaires en gardant toujours un peu d'argent en réserve.

Dans la conduite des affaires de la Province ils adoptent les principes les plus modernes.

Ils manient l'argent du public avec autant de soin que le leur et un surplus croient-ils est une bonne chose à avoir en tout temps.

Les chiffres, du Premier Ministre ont démontré que la Province, même après avoir pourvu à l'établissement d'un système rural de téléphone, nouveaux édifices publics, ponts et chemins, à l'administration de la justice à la conduite des différents départements du gouvernement à la promotion des intérêts agriculturaux et a bien d'autres dépenses. possède un surplus.

Voilà un bon record pour un gouvernement dans une jeune province. Une Province dans laquelle afflue une nombreuse population et ou la seule nécessité des chemins et ponts crée déjà une dépense énorme.

Quelque personnes se laisseront peut-être séduire par la théorie de Mr Hiebert, mais le surplus de l'Hon. Rutherford prouvera à la grande majorité du public que l'Alberta est dans de bonnes mains et que l'argent du public ne sera dépensé qu'avec soin et sagesse.

Fin de Session

Après sept semaines de labeur, le Parlement Provincial de l'Alberta a clos la session.

La deuxième session de ce parlement a comme la première été remarquable par les travaux exécutés.

Organiser le gouvernement d'une Province, créer tous les services, placer les divers branches sur des bases solides n'est certes pas une besogne facile.

Cependant le gouvernement libéral de notre Province l'a menée à bien sans a-coups par le simple jeu d'un travail acharné et aussi grâce à la valeur indiscutable des membres du Ministre.

Le parlement a eu à examiner diverses législations, entre autres, l'acte des cours, l'acte des aliénés, les amendements à l'ordonnance des liqueurs spiritueuses, et l'acte d'amendement des statuts, ce travail considérable fût minutieusement préparé par l'Hon. Cross, procureur général.

Le Ministre des Travaux Publics présenta l'acte des chemins de fer, l'acte des améliorations locales, les dispositions relatives aux téléphones provinciaux.

L'Hon. Finlay, Ministre de l'Agriculture présenta un acte sur les graines nuisibles, les statistiques, un acte sur l'hygiène publique et sur l'assistance donnée par les hôpitaux.

L'Hon. Rutherford, Premier Ministre présenta une nouvelle législation traitant des insolvables, un acte pour l'établissement des bibliothèques publiques, la taxe des corporations et un acte pour la taxation des terres situées en dehors des districts d'école.

Toutes ces mesures utiles et établies pour le plus grand bien du public, montrent aux électeurs d'Alberta combien les hommes qu'ils ont choisis pour administrer la chose publique sont dignes de ce choix.

Le splendide surplus, résultat de l'exercice 1906, font voir l'esprit économe et prudent qui a présidé à tous les actes du gouvernement libéral de l'Alberta.

Echo du Nonminingue

Il nous paraît que notre confrère *l'Ami du Colon* n'est pas satisfait de la façon dont nous avons répondu à son impru lente attaque contre le Nord-Ouest.

Il eut mieux aimé nous voir assister, silencieux, à la campagne que, sans doute, il se proposait de mener contre l'Ouest. Nous pouvons bien supposer en effet, que son entrefilet n'avait d'autre but que de tâter le terrain.

Mais LE COURRIER DE L'OUEST a inscrits en tête de son programme, la défense des intérêts de l'Ouest,et le développement des fractions canadiennes de langue française déjà établies. Il ne faillira pas à sa tâche et poursuivra son œuvre utile envers et contre tous.

Que l'on prenne acte de notre déclaration.

L'Ami du Colon, tout en affirmant qu'il ne veut pas engager une polémique avec nous, nous consacre deux colonnes abondamment remplies de sous-entendus menaçants.

Sans grand respect pour la vérité, il nous appelle des provocateurs. Nous retournons l'épithète et tout ce qu'elle comporte, à notre confrère en le priant de vouloir bien s'en rapporter à l'ordre chronologique des faits.

Puisque la mémoire lui fait défaut, qu'il s'en rapporte aux dates et ils ne commettra plus d'erreurs de fait.

Ce qu'ils appellent des provocations à l'encontre, multipliées sous diverses formes, ne sont, n'en déplaise à ces messieurs, que les réponses obligées à leurs affirmations hasardeuses. Nous avons, il est vrai, multiplié ces réponses ; n'en n'avions nous pas le droit ?

Notre confrère a tort d'appeler des réponses multiples, des provocations.

Cela ne se ressemble pas du tout, et d'ailleurs pourquoi provoquerions-nous ? à quoi nous servirait une polémique avec l'*Ami du Colon ?*

Quoique séparés par des milliers de milles, nous poursuivons tous deux, un but qui n'est pas sans analogie et nous pensons que nous pouvons mieux employer nos forces qu'à de vaines criailleries.

Dans le cas qui nous occupe nous avons d'ailleurs tout pour nous.

La fertilité prodigieuse de notre sol, les avantages considérables offerts aux cultivateurs, et enfin et surtout les colons, qui font beaucoup plus par leurs lettres et renseignements donnés à leurs parents et amis que ne peuvent le faire de nombreux articles de journaux.

Pendant que nous n'avons qu'à exposer la vérité toute simple et à nous occuper de grouper les nôtres au fur et à mesure de leur arrivée, notre confrère en est réduit à " provoquer " une prose visiblement tendancieuse.

Le moyen est peu sûr et si notre confrère Nominingais n'en trouve pas d'autre, il y a fort à parier pour que les résultats soient moins grands, qu'il ne le désire.

Cependant, si comme l'affirme notre confrère, il a eu pour désir d'empêcher l'établissement dans l'Ouest des unités incapables de prospérer, nous lui accordons, quoiqu'il est dépassé la mesure, le bénéfice des circonstances atténuantes.

En affirmant que les groupes français de la Nouvelle-Angleterre, seront un appoint bien mieux assuré que ceux de l'Ouest à la province de Québec, les écrivains de l'*Ami du Colon* tombent, pensons-nous, dans la faute commune à tous ceux qui veulent voir dans l'avenir beaucoup plus avant que ne le permettent les lumières dévolues par Dieu à notre faible humanité. Ils ressemblent un peu en cela, à l'astrologue qui, essayant de dérober les secrets de la voute étoilée se laissa choir au fond d'un puits.

En attendant que
Les Temps prédits par la Sybille
A leur terme soient parvenus

et nous les croyons lointains... lointains, nous pensons que les groupes de langue française de l'Ouest, lorsqu'ils seront puissants et bien organisés, rendront à la province Mère d'inappréciables services.

L'article cité par notre confrère au sujet de notre situation religieuse et scolaire est évidemment très exagéré, il peut représenter l'opinion d'un homme, peut-être même un état de chose existant réellement dans une localité mais il est très loin de donner une note exacte sur la situation générale

Le Bill du Travail

M. Lemieux, ministre du travail et des Postes, a suggéré et fait adopter des amendements nouveaux et importants à son projet de loi du Travail. Il a propose de retrancher les deux articles 67 et 68, qui donnent au Gouverneur en conseil et au minstre du travail de droit d'inclure dans la liste des agences de transport, de communication, d'utilité publique, toute industrie ou tout emploi dont la nature est douteuse quant aux fins de ce bill. Il a aussi proposé que les employés de chemins de fer soient libres d'opter pour le règlement de leurs difficultés avec les Compagnies, entre la loi de 1903,spécialement adoptée pour eux, et celle de 1907. Et l'ancienne loi sera amendée de manière à rendre l'enouête obligatoire avant la déclaration de toute grève ou lock out.

M. Lemieux s'est ainsi efforcé de satisfaire les employés de chemins de fer et de protéger en même temps les intérêts du public voyageur et expéditeur. Car ce qui importe au public, c'est que les grèves soient les plus rares possible et de plus courte durée possible. Or, du moment que la loi de 1903 sera amendée de manière à obliger les parties contestantes à soumettre leurs prétentions au jugement d'un tribunal désintéressé, tout comme les autres industries publiques, en vertu de la loi de 1907, nul inconvénients ne résultera de l'opinion de la loi de 1903.

Nos lecteurs ont dû remarquer,hier, dans le rapport parlementaire de la Chambre des Communes, que l'opposition s'efforce de faire surgir toutes les difficultés possibles, pour embarrasser M. Lemieux, et empêcher l'adoption d'une loi aussi impérieusement nécessaire, tant pour les ouvriers que pour les industries et pour le public en général. Cependant M. Lemieux a été supérieur à toutes les attaques, et en dépit du mauvais vouloir de l'opposition, le projet sera adopté, et les ouvriers auront leur législation.

Les ouvriers ne pourront manquer de constater qu'en cette circonstance, comme en bien d'autres, leurs amis sont du côté du parti libéral, et qu'il n'est pas besoin, pour eux, d'avoir à la Chambre un " parti ouvrier " pour faire triompher leurs revendications. Le parti et le gouvernement libéral leur est absolument dévoué, car son but est de donner au pays une législation aussi parfaite que possible.

Du Soleil.

Barbier demandé—Un barbier bien expériendé trouvera de l'emploi en s'adressant immédiatement à l'Hôtel Richelieu, Edmonton.

Cartes Professionnelles



Synopsis des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par toute pessonne qui est l'unique chef d'une famille ot toute homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage de la terre inscrite, la condition de residence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 9, 8, 06.

A VENDRE

5 lots de 50 x 150 pieds situé à St-Albert, au sud de la rivière, juste au haut de la côte et faisant face au village.

Prix $200. Conditions ½ comptant la balance en 6 et 12 mois.

S'adresser à
Boite B.
COURRIER DE L'OUEST.

2 ms, 7-2-07.

BILL

Loi a l'effet de refondre et de modifier les lois concernant les terres publiques federales.

Suite

Irrigation.

Irrigation.

34. Les terres impropres à la culture sans l'aide de l'irrigation, ou les terres dont il est besoin pour un système d'irrigation, peuvent être vendues ou louées, de telle manière et à tels termes et conditions qu'à toutes époques détermine le par Gouvernement en conseil et subordonnément aux dispositions de la *Loi de l'irrigation.*

Force hydraulique

Force hydraulique

35. Les terres nécessaires à la mise en valeur d'une source de force hydraulique ne peuvent être vendues ou louées que subordonnément à des règlements à toutes époques établis par le gouvernement en conseil.

2. La propriété de toute force résultant du courant d'un cours d'eau reste à la Couronne ; mais le Gouvernement en conseil peut, à toutes époques, établir des règlements *(a)* pour l'emploi ou le détournement de l'eau d'un cours d'eau pour la production de forces, pourvu que tout eau détournée soit rendue au cours d'eau auquel elle a été empruntée de façon que le volume d'eau dans ce dernier ne soit pas diminué ; *(b)* pour la construction, sur ou à travers les terres fédérales, de portes de déversement, coursiers, barrages et autres ouvrages nécessaires pour ces détournements d'eau ; *(c)* pour la détermination des droits, frais, loyers ou redevances à payer pour l'emploi de l'eau à la production de forces ; *(d)* pour la transmission, la distribution, la vente et l'emploi de la force ou énergie tirée de cette eau. Toutefois les taux à percevoir pour la force ou énergie produite au moyen de cette eau seront assujétis à l'agrément du Gouverneur en conseil.

Terres pour autres objets

Autres objets

36. Les terres réservées pour la protection d'un service d'eau, à destination d'un havre, d'un bébarcadère, d'un emplacement de pont, d'une installation de tête de ligne ou d'une station de chemin de fer, ou en vue de l'emplacement d'une ville, ne seront aliénées que selon tels termes et à telles conditions que le Gouverneur en conseil peut en chaque cas particulier déterminer.

Terres à minéraux

Mineraux

37. Les terres contenant du sel, du pétrole, du gaz naturel, du charbon, l'or, de l'argent, du cuivre, du fer ou d'autres minéraux peuvent être vendues ou louées subordonnément à des règlements à toutes époques établis par le Gouverneur en conseil ; et ces règlements peuvent statuer sur l'aliénation de droits miniers portant sur l'intérieur des terres acquises ou occupées comme terres arables, pâturages ou terres à foin, ou de toutes autres terres dont la possession n'a rapport qu'à la surface seulement, mais ils doivent pourvoir à la protection et à l'indemnisation du ou des bénéficiaires des droits de surface en ce qu'ils peuvent souffrir de l'effet des dits règlements.

Carrières

Carrieres

38. Les terres à carrières peuvent être vendues ou louées sous le régime de règlements à toutes époques établis par le gouverneur en conseil.

Terres des écoles

Les sections 11 et 29 de chaque township sont reservees

39. Les sections onze et vingt-neuf dans chaque township arpenté des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta sont par le présent réservées à titre de dotation pour les besoins de l'instruction publique, et désignées sous le nom de terres des écoles ; et elles sont par le présent soustraites à l'opération des dispositions de la présente loi qui ont trait à l'inscription de homestead, à la préemption ou à la vente des terres ; et nul droit d'obtenir inscription de homestead, de préempter ou d'acheter ne doit être reconnu à l'égard de ces sections ou de parties de ces sections. Toutefois s'il est démontré aux yeux du Ministre qu'une personne s'est de bonne foi établie et a fait des travaux d'amélioration sur une telle section avant l'arpentage du township où elle se trouve, il peut être accordé à cette personne une inscription de homestead pour le fonds ainsi occupé par elle mais n'excédant pas en étendue un quart de section, et il peut lui être permis de préempter un quart de section en plus sous le régime de l'article 27 de la présente loi ; mais une étendue de terres disponible égale à celle qui fait l'objet de l'inscription de homestead et de la préemption devra être réservée comme terres des écoles et il doit en être publié avis dans la *Gazette du Canada.*

Vente aux encheres

40. Toutes les ventes de terres des écoles doivent se faire aux enchères publiques,à une mise à prix à être déterminé quand il y aura lieu par le Gouverneur en conseil ; mais en aucun cas la mise à prix ne sera moindre que la valeur raisonnable des terres inoccupées correspondantes dans le township où sont situées ces terres

41. Sauf les dispositions ci-dessous, au moins un dixième du prix de vente des terres des écoles doit être payé en argent au moment de la vente, et le reste en neuf versements égaux, annuels et consécutifs, avec intérêt au taux de cinq pour cent par année, lequel intérêt doit être servi avec chacun de ces versements. Mais si le Ministre est d'avis que la chose favorisera les objets pour lesquels les terres des écoles ont été mises à part en conformité des dispositions de la présente loi, il peut aliéner toute section ou partie de section de terres des écoles en subdivisions légales ou en plus petites subdivisions, ou en lots de ville en lesquelles il est autorisé à faire subdiviser, arpenter et porter au plan d'arpentage tout section ou partie de section des terres des écoles ; mais il doit exiger qu'au moins un cinquième du prix de vente soit payé en argent au moment de la vente et le reste en quatre versements égaux annuels et consécutifs, avec intérêt au taux établi au présent article et payable ainsi qu'y mentionné.



Faits Divers

MONTMARTHE, Sask.— Transaction. Mr Florian Rioux, originaire de Trois-Pistoles, Québec, vient de vendre ses propriétés se composant de 3-4 de section au prix de $15.00 l'acre. Il vendra ses animaux et tout son matériel d'agriculture sous peu.

M. F. Rioux arriva, il y a trois ans à Montmartre avec un petit capital. Il prit un homestead et acheta 1-2 section du C. P. R.

Par la t ansaction qu'il a conclu aujourd'hui, il réalise un bénéfice net d'environ $8,000.00

C'est un magnifique exemple de ce que les cultivateurs peuvent faire en peu de temps dans le Nord-Ouest. Il est encourageant de voir ce que les fermiers peuvent réaliser en venant s'établir dans le Nord-Ouest, sur des terres fertiles qui de jour en jour prennent de la valeur.

M. Rioux retourne pour quelque temps à Trois Pistoles pour s'occuper de la gérance de quelques propriétés familiales qu'il y possède. Il se promet de revenir s'établir définitivement dans le Nord-Ouest. C'est ce que tous ses amis désirent, car M. F. Rioux a l'estime de tous ses voisins.

Notre nouveau Maitre de Poste.—Nous apprenons avec grand plaisir que Mr F. A. Gouin, marchand général à Montmartre vient d'être nommé maitre de poste.

Le nouveau bureau de poste sera situé au centre du district près de l'école et de l'église.

L'ancien bureau était à une place bien désavantageuse pour la population, à 2 milles 1-2 de l'église.

Le changement s'imposait grâce aux progrès énormes faits en quelques années par notre jeune paroisse.

Le prix des terres.—L'on parle beaucoup d'une hausse phénoménale sur les terres, qui se produirait au printemps. Quelques fermiers demandent de $20.00 à $25.00 l'acre. C'est la récompense des pionniers qui ont eu le courage de s'établir sur les homesteads et qui arrivés de bonne heure ont acheté des terres bon marché. C'est aussi la récompense qui attend tous les vaillants et les énergiques qui prendront les belles terres encore vacantes dans notre merveilleux Nord-Ouest.

LAVOY.—Le temps chaud de la dernière semaine a eu comme effet de stimuler les affaires dans toutes les branches, dans notre bourg. Les fermiers se tiennent prêts pour leurs travaux de printemps. Ils ont déjà donné toutes leurs commandes pour les machineries. Il a eu aussi pour effet de sus pendre le sommeil hivernal de notre correspondant.

Nos ecoles.—Les membres du bureau des écoles ont tenu leur réunion hebdomadaire, lundi soir, dans l'office du secrétaire. L'offre de Madame Hétu qui a proposé l'étage du Hetu block, comme école provisoire a été acceptée. La commission a aussi donné les commandes pour des sièges et des pupitres. Elle espère que l'école sera en pleine activité vers le 1er Avril.

La poste.—Mr Jos.E. Graham a remplacé M.Geo.Walz comme maître de poste. La poste est maintenant installée dans les locaux de la " The Lavoy Trading Co."

Banque.—Dans une réunion du Conseil de la Chambre de Commerce tenue dernièrement, il a été décidé de faire des ouvertures immédiatement à plusieurs des banques incorporées, et faisant des affaires dans l'Ouest, pour obtenir l'établissement d'une branche à Lavoy. Il se fait ici assez d'affaires pour justifier l'intallation d'une banque. L'obligation dans laquelle nous nous trouvons de nous adresser aux banques de Végreville ou autre point, n'est pas sans avoir de grands inconvénients. Les hommes d'affaires en souffrent tout particulièrement.

LAVOY, ST. PAUL.—MM. Lavoy et Pass se proposent d'établir un service régulier entre Lavoy, St-Paul Crossing et Brosseau, aussitôt que le printemps sera raffermi. Ce sera une grande commodité pour les gens de ces derniers lieux, car Lavoy est la station de chemin de fer la plus rapprochée. L'établissement de ce service aura pour effet d'amener à Lavoy une large portion du commerce qui se fait avec le Nord.

Les proprietes.—Les " real estate " sont très occupés à préparer leurs annonces, etc, avant le flot du printemps. Il y a déjà plusieurs ventes importantes de conclues affectant les propriétés rurales ou les lots de ville. Les hommes d'affaires pensent être débordés de travail cet été.

Personnelles.—M. Jos. Lavoy a fait une courte visite à Edmonton la semaine passée.

M. R. P. Moore, agent général de la Massey-Harris Co. a fait une tournée chez les fermiers du district avec l'agent local, M. Bond. M. Moore a acheté une très belle jument de voiture à MM. St. Peter frères. La jument a été expédiée à Edmonton, vendredi.

WETASKIWIN. Etablissement d'une manufacture.—Mr J. D. Cowan, entrepreneur a terminé la bâtisse qui doit être occupée par la fabrique de vermicelle de la " Long Co."

La fabrique sera bientôt en activité. Les machines sont attendues incessamment.

ATHABASKA LANDING. Le club liberal. Les libéraux d'Athabasca Landing dans leur assemblée tenue lundi dernier ont décidé de se former en club.

Les officiers élus sont les suivants :

Prés. Hon. J. R. Boyle, M.P.P.

Vice Prés. Hon. J. K. Cornwall.

Président Actif, Dr Boulanger.

Vices Présidents, James McKerwan, C. B. Major.

Secrétaire, L. T. Smith

Trésorier, Roméo Farrell

Conseillers, Robert Vance, John Russell, J. L. Lessard, S. P Bellerose, T. B. Kirk, Capt. Shot, Capt. Barber.

Il a été décidé que le club tiendrait des réunions hebdomadaires.

Tous les membres travaillent ferme au développement du parti libéral dans le Nord de l'Alberta.



MORINVILLE.—Deces.—Depuis quelques mois la mort nous visite souvent ! Monsieur Aristide Riopel a eu la douleur de perdre sa jeune fille Delmina, âgée de 18 ans. Elle a été enlevée à l'affection des siens par la consomption. La maladie n'a pas été longue, mais elle a été très douloureuse surtout pendant les derniers jours.

La mort est toujours pénible surtout quand on est jeune, alors que la vie apparaît pleine d'espérance. Cependant cette jeune fille, à la foi vive, au cœur plein d'amour pour Dieu, accepta la mort avec résignation et fit généreusement le sacrifice de sa vie, après avoir reçu tous les secours consolants de notre sainte religion. Elle mourût le sourire sur les lèvres.

Les funérailles eurent lieu Samedi, 1er Mars, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

A la famille si cruellement éprouvée nous offrons nos condoléances et sympathies les plus vives.

La semaine dernière, Mr H. Boissonneault, marchand, avait aussi la douleur de perdre une de ses petites filles, âgée de six ans, après quelques jours seulement de maladie.

L'épreuve est d'autant plus vivement sentie par la famille que la mort fût inattendue, presque subite.

La sépulture a eu lieu Jeudi le 7 Mars. De nombreux parents et amis assistaient à cette triste cérémonie.

A la famille éplorée nous offrons nos sympathies et condoléances les plus sincères.

Naissance. — Madame Eugène Dupuis a mis au monde une fille, qui au baptême a reçu les noms de Marie-Georgiana. Parrain et Marraine Madame et Monsieur Beaupré.

La preparation pascale.—Le Rév. P. Emard, O.M.I., d'Edmonton est venu passer la semaine dernière au milieu de nous pour présider aux exercices d'une retraite.

Le R. P. prêcha avec toute l'éloquence qu'on lui connait et fût vivement goûté. Deux fois par jour, l'église se remplissait de fidèles anxieux d'entendre la parole de Dieu. La cérémonie de la clôture de la retraite a été particulièrement imposante. Après la cérémonie une adresse a été lue au R. Père prédicateur et une bourse lui a été présentée.

Nous prions le R. P. Emard d'accepter encore une fois nos remerciements pour le bien qu'il a fait au milieu de nous.

Le R. P. Norman, supérieur du Séminaire de St-Albert, MM. les curés O'Keysen et Normandeau sont venus passer une partie de la semaine pour aider durant la retraite.

Nos hotes. — La semaine dernière, Madame Gariépy et Madame Lambert d'Edmonton étaient de passage au milieu de nous.

Madame Léo Savard est en promenade depuis quelques jours chez sa sœur, Madame Georges Chaput.

Plusieurs de nos amis d'Edmonton sont venus nous faire visite Dimanche dernier, entre autres Madame et M. O. Tessier, Léo Savard, Jos. Déchêne et A. Paquette.

MM. L. Lemire et Loiseau sont revenus d'un voyage de quelques mois dans la province de Québec.

Ils ont été heureux de revoir leurs parents et amis de là-bas, mais plus heureux de revenir.

Les mines.

M. Geo. Salzl vient de vendre une de ses propriétés avec les droits de mines pour la jolie somme de $16,000.

Les acquéreurs se préparent à l'exploitation de cette mine très riche en charbon.

On se prépare aussi à exploiter la mine appartenant à MM. P. Roy, J. H. Picard et O. Tessier.

L'activité est grande.

Dans quelques jours plusieurs centaines d'hommes seront employés à l'exploitation de ces mines, L'extraction atteindra dit-on 1000 tonnes par jour.

BEAUMONT— Deces— Monsieur Abraham Gilbert est décédédé le 9 mars. Il a été enterré le 11 au milieu d'une grande affluence d'amis. Le Rev. J. A. Ouellette a chanté le service funèbre. Nos condoléances à la famille.

Naissance—Madame Jos Côté a donné le jour à une jolie petite fille, qui au baptême a reçu les noms de Marie-Celina.

Personnelles.—Madame Ludger Gagnon a été gravement indisposé la semaine dernière, elle est aujourd'hui bien rétablie.

Madame François Vallès souffrante depuis quelque temps, semble être en bonne voie de guérison, malgré son âge très avancé.

Beaumont possède maintenant son médecin. M. Aurèle Roy, Dr., est établi depuis quelque temps. Il est satisfait de son poste qui est un des meilleurs de l'Albarta.

Nos visiteurs.—Dimanche dernier de nombreux visiteurs étaient à Beaumont. Entre autres MM. Montambault, arpenteur, Pierre et Alcide Bérubé, de Strathcona, Poirier, Dozon et Bérubé, les trois derniers nouvellement arrivés des Etats-Unis, à la conquête de bonnes terres.

Le careme. — La première semaine du carême fût complètement consacrée à une grande retraite prêchée par le Rév Père Emard. Tous les paroissiens l'ont admirablement suivi.

Avis.—Si quelques bons Canadiens-Français désiraient acheter de bonnes terres, ils seraient sûrs du succès en venant à Beaumont. Ils peuvent s'adresser au Rév. J. A. Ouellette, curé de la paroisse.

Un forgeron S. V. P. — Depuis plus d'un an nous réclamons un forgeron. Nous serions bien heureux d'en voir un se fixer parmi nous. Nous lui promettons tous les encouragements possibles. Sa clientèle sera tout de suite faite et il aura autant de travail qu'il pourra en faire. Son succès est certain et sera durable.

Avis à nos compatriotes des Etats ou de la province de Québec.

Il y a, en face du jardin du château, deux parterres qui sont aux moineaux, aux pigeons et à un monsieur en chapeau gris et en redingote rousse, qui doit avoir été oiseau jadis, j'en suis sûr. Ce petit homme est l'intime des oiseaux ; les oiseaux et lui se connaissent.

Il apporte de la mie de pain plein les poches de sa redingote rousse, et la canne sous le bras, il sert le diner des oiseaux.

C'est chaamant à voir. Les gros pigeons et les petits pierrots arrivent en foule dès qu'ils aperçoivent seulement son chapeau gris, ils font leur grâces, ils le saluent de leurs coups d'ailes et de leurs chansons.

Voilà un petit homme aimé !

Les ramiers donneraient pour lui toute la population de Paris, et volontiers les moineaux lui dresseraient une statue. Cela ferait au moins un Français parmi tant de Grecs et tant de Romains qui brisent leur chaines, soignent leurs plaies, avalent des serpents ou se poignardent pour la plus grande joie des promeneurs parisiens, au noble jardin des Tuileries.

Mais, hélas ! est-il une gloire durable en ce bas monde ? Paris est infesté d'une maladie qui se nomme l'imitation. Qu'un honnête homme écrive un bon livre, aussitôt un malheureux prend ce bon livre pour en faire un mauvais, et les innocents d'applaudir ! Si j'étais Grand Turc en France, j'empalerais tout uniment ces nigauds d'imitateurs, teignes qui se nourrissent de l'invention des forts et spéculent effrontément sur ce fait avéré que le vulgaire ne défend jamais l'original contre la copie.

Notre petit monsieur a fait école.

Un imitateur est venu, presque un original, tant il est hardi d'imiter le premier ; puis ce premier imitateur a engendré plusieurs copies, lesquelles se sont multipliées en une quantité révoltante d'épreuves grossières et sans valeur.

Les moineaux et les pigeons sont le vulgaire : ils prennent de toute main, quoiqu'ils n'accordent pas à tous le même degré de faveur.

Les pigeons et les moineaux ont eu plus d'une fois l'infamie d'aller aux maladroites copies en présence même de l'original indigné. Honte aux oiseaux, ingrats comme des hommes !

Il a du cœur, le petit homme. Il ne revient plus qu'à de longs intervalles pour jeter un regard de mépris sur les rivaux sans discernement qui l'ont offensé et sur les rivaux sans gloire qui lui ont volé son idée, pour la mettre en pratique sans talent.

C'était il y a longtemps, alors que le petit homme était dans tout son lustre.

Louis-Philippe songeait à embellir les Tuileries qui n'avaient pas encore cédé leur vogue aux Champs-Elysées.

Tous les jolies enfants de Paris venaient sauter à la corde autour de la Diane chasseresse et autre homme célèbre, le fameux "ami" des "enfants," donnait des leçons de danse gratuites sous le bosquet.

C'étais plaisir de voir le jardin des Tuileries à cette époque. Aucun des changements qui ont altéré si tristement sa physionomie n'avait eu lieu. En dedans et en dehors des parterres, c'était une moisson de fleurs sans cesse renouvelées, qui végétaient ici et qui là souriaient et vivaient

La plus jolie parmi ce troupeau de fillettes, et c'est beaucoup dire, était sans conteste la petite Rose Sicart, fille d'un haut employé du château, qui venait là tous les jours à deux heures avec sa bonne, une forte Normande habillée en dame et portant les vieux chapeaux de sa maîtresse.

Rosette avait tout au plus trois ans et déjà on la remarquait comme une petite merveille. Elle commençait à "entrer" dans la corde à l'envers comme à l'endroit, elle était élégante comme une poupée de chez Giroux, et polie, il fallait voir ! On l'avait stylée à envoyer des baisers à tout le monde, comme si elle eût été la fille d'un roi.

Sa mère n'avait qu'elle. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'elle était idole de sa mère.

Quant à la Normande, c'était une très-bonne fille à qui les anciens chapeaux de Mme Scartal'ai nt fort mal. Elle eût été mieux sous le bonnet de coton de Vire ou de Caen. Elle s'ennuyait aux Tuileries parce que les autres bonnes se moquaient un peu de son accent et de ses chapeaux. Pour se désennuyer, elle causait volontiers avec un caporal, son fiancé, qui lui disait qu'elle était censément la plus aimable normande de Paris.

On ne sait pas, on ne saura jamais combien l'urbanité de l'armée française se nuit à la garde des enfants qu'on envoie prendre l'air aux Tuileries.

La Normande s'appelait Franchon. Le caporal avait nom Brunet devait épouser Franchon dès qu'il aurait son congé et une position. Il n'avait plus que deux ans à faire et comptait entreprendre quelque chose de bon.

Tous les chemins de la vie sont ouverts aux anciens caporaux, mais il faut choisir.

Franchon et Brunet passaient de longues heures à choisir, et quand i's choisissaient p'antés tous deux vis-à-vis l'un de l'autre au milieu d'une allée, Brunet caressant les poils jaunes de ses moustaches, Franchon faisant tourner entre ses doigts le cerceau de Rosette, le ciel serait tombé sur leurs têtes sans les distraire de leur acharné travail.

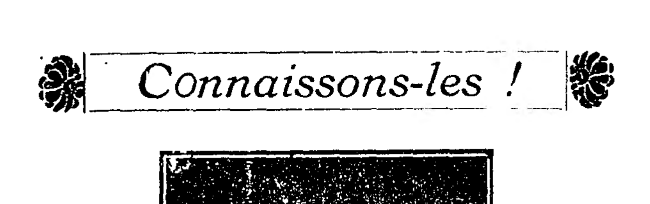
On peut se faire cloutier, cocher, remouleur, portier ; on peut vendre des "morceaux" au Temple ou des gauffres à la promenade ; on peut tenir un commerce de vins ; et que Fanchon aurait bien fait dans un comptoir, avec le bonnet à rubans rouges ! on peut débiter du tabac et faire des ménages, colporter les fruits des quatre saisons, détailler le charbon, le bois et les pommes de pin ; Dieu merci, ce ne sont pas les emplois qui manquent aux anciens caporaux !

—Mais, que ferons-nous ? Il faut pourtant savoir !

Franchon et Brunet éprouvaient un attrait indescriptible à s'adresser mutuellement cette question pendant toute l'après diné. Quand cinq heures sonnaient à l'horloge jalouse, ils se quittaient en soupirant et se donnaient en soupirant rendez vous pour le lendemain, afin de recommencer à choisir.

Il faudrait être bien méchant, pour blâmer ces entretiens utiles et innocents. Néanmoins, la Normande avait bien recommandé à Rosette de ne jamais parler de Brunet, à Mme Sicard, parce que les maîtres, c'est si drôle !

A suivre





Mr J. H. Gariepy

Monsieur Joseph Hormidas Gariépy est un des associés de la maison Gariépy & Lessard, les marchands bien connus.

Né le 3 décembre 1852 de parents cultivateurs à St-Lin, comté de l'Assomption, P. Q., place natale de Sir Wilfrid Laurier. Il fréquenta l'école St-Lin pendant douze mois et ce fut là sa seule éducation.

A l'âge de 16 ans, il vint à Montréal comme employé de Félix Villeneuve dont cinq ans plus tard il devenait l'associé sous la raison sociale Villeneuve & Gariépy. Pendant 25 ans, Mr Gariépy, d'abord avec M. Villeneuve, ensuite comme chef de la maison J. H. Gariépy & Cie., resta dans le commerce à Montréal, sur la rue St-Paul en face du marché Bonsecours.

En 1891 il fit connaissance avec l'abbé Morin qui était alors agent de colonisation pour l'Alberta, monta avec sa famille et s'établit à Edmonton comme marchand. Il acheta $1,200. le lot sur lequel est le magasin actuel. C'était un record dans le temps. Depuis, ses affaires ont sans cesse progressé.

M. Gariépy a épousé en 1875 Melle Etudienne Boissonneault dont il a eu 14 enfants. L'aîné vivant est Wilfrid, avocat et échevin d'Edmonton. Sa fille cadette Hélène est mariée à Mr P. E. Lessard, son associé, président du Club Libéral de cette ville. M. Gariépy a été membre du Conseil, président de la Chambre de Commerce et président de toutes les sociétés religieuses et nationales.

Bien qu'ayant eu une carrière mouvementée, il est plein de santé et travaille comme un jeune.

NOTES LOCALES

LE MARCHE

COURS DE LA SEMAINE

Viandes. Poids vif, la livre. Bœuf, 3½ à 4 cts ; Porc, 5½ à 6 cts ; Mouton, 6 cts ; Agneau, 6½ cts ; Veau, 5½c.; Poulets, 10 cts ; Dindons, 13 à 14c.; Canards, 12 cts ; Oies 13 à 13½ cts.

Viandes dressees, la livre. Bœuf, 4 à 6c. Porc, 8 cts ; Mouton, 9 cts ; Veau, 8 cts ; Poulets, 15 cts ; Dindons. 17 à 18c. ; Canards 14 c. ; Oies, 15c,

Beurre frais, la livre, 30 cts, conservé 25c.

Œufs, 30 à 35 cts la douzaine.

Pommes de terre, 40 cts le minot.

Carottes, 3c., la livre, **Navets,** 3c. la lb.

Choux-Navets, la livre, 5 cts.

Betteraves, la livre 5 cts.

Choux, la livre 7 à 8 cts.

Oignons, la livre 6 cts.

Foin, par tonne, Mil, $21. à $24. ; de coteau, $16. à $18. ; slough, $13 ; $15.

Grain en vert, (green feed) par tonne, $9. à $10.

Paille, la charge, $1. à $1.50.

Avoine, 22 à 25c. le minot.

Ble, 55c. le minot.

Les ateliers du " Bulletin " incendies

Dimanche matin un incendie dû croit-on à une installation électrique défectueuse, éclata dans les ateliers du Bulletin.

En quelques instants, la maison entière fût la proie des flammes. Les pompiers immédiatement rendus sur les lieux du sinistre eurent beaucoup de peine à faire la part du feu.

Toutes les machines de cet important atelier d'imprimerie furent détruites. Les pertes s'élèvent à $45,000

Les assurances couvrent à peine $34,000.

Malgré le malheur qui le frappe, le " Bulletin " n'a pas cessé de paraître, il est imprimé dans les ateliers du COURRIER DE L'OUEST.

Le " Bulletin " fût fondé en 1881 par l'Hon. Frank Oliver, Ministre de l'Intérieur. Depuis, il n'a pas cessé de prospérer.

La compagnie de publication va faire un vigoureux effort pour réorganiser ses ateliers. La bâtisse sera entièrement reconstruite et les machines les plus modernes et les plus perfectionnées seront installées.

La St-Patrick.— Selon leur pieuse et et ancienne coutume, les Irlandais ont dignement fêté leur patron national St-Patrick.

Une messe solennelle fût célébrée Lundi matin et le Père Jan prêcha longuement.

Le soir les Irlandais se réunirent dans la " Rennie's Hall, " et passèrent une soirée fort agréable.

MM. Belfrage, S. Larue, C. Hall, Melle Matilda Charlebois firent entendre de très belles chansons.

Des solos de violon furent exécutés par M. Hart avec accompagnement de piano par M. Finney.

Un superbe morceau de piano à à quatre mains a été joué par Made Piew et Melle Connely.

Un magnifique morceau de cornet fût joué par M. Thos Girard avec accompagnement de piano par Mlle Connely.

M. DesRosier dansa une gigue simple et fût très applaudi.

Un bon réveillon fut servi aux invités.

Avant de se séparer, M. Larue mit en vente aux enchères un certain nombre d'articles de fantaisie.

Le produit de ce concert a été versé à l'église de l'Immaculée Conception.

Service des trains— Le nouveau service entre Edmonton et Morinville sera réglé comme suit : à partir du 22 du courant, trains les lundi, mercredi et vendredi.

départ d'Edmonton, 7 h. a. m.

arrivée à Morinville, 9 h. a. m.

Mêmes jours :

départ Morinville, 4 h. p. m.

arrivée à Edmonton 6 h. p. m.

Le service entre Edmonton et Stony Plain commencera le 23 du courrant et sera réglé comme suit :

Trains les Mardi, Mercredi et Vendredi

Départ d'Edmonton, 7 h. a. m.

Arrivée Stony Plain, 9 h. a. m.

Mêmes jours

Départ de Stony Plain, 9.45 h. a.m.

Arrivée Edmonton, 11.45 h. a.m.

Naissance.—Madame J. O. Lavoie a donné naissance à un fils qui au baptême a reçu les noms de Joseph-Jean-Maurice. Parrain et marraine M. J. Benoit et Melle E. Duplessis.

Spécial au COURRIER.

CALGARY.— On considère comme inévitable la grève des mineurs. La conférence se terminera demain. La grève commencera probablement el 1er Avril.



